

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2012

Publication : 26/04/2012

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA**

**Séance du 13 avril 2012**

**Désignation d'un responsable référent  
Pour la « MAISON des ARTISTES »**

**Délibération n° 005/2012**

L'an deux mille douze, le treize avril, à 18 h 00, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, Antoine VINCILEONI.

**Etaient présents :**

CASILI Antoine, MILLET Claude, Adjoint au Maire.

PIERLOVISI Magali, SIMEONI Diane, NUSS Guillaume, BIANCAMARIA Michel , CASASOPRANA Antoine Conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

**Avait donné procuration :**

BIANCHI Dominique à PIERLOVISI Magali

MARCAGGI Paul à CASILI Antoine

VINCILEONI Antoine Jean à VINCILEONI Antoine.

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Le quorum étant atteint, M. Guillaume NUSS est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

Dans le cadre de l'intercommunalité, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien « CAPA » et la Commune de Villanova ont projeté de réaliser sur le Territoire Communal une « Maison des Artiste », eu égard au nombre d'artistes résidants dans la Commune.

Le projet est porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dont l'objectif est de construire un ensemble d'ateliers, logements, destinés à devenir une « Maison des Arts », lieu de résidence pour les artistes et outil pour l'animation du village.

La CAPA a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 8412 m<sup>2</sup> dont 3000 m<sup>2</sup> sont immédiatement constructibles et a diligencé auprès du Cabinet Marc SIMEONI Consulting une étude de faisabilité technique et financière.

Lors d'une réunion qui s'est tenue durant le mois de mai 2011, entre la Collectivité Territoriale de Corse et la CAPA, le Président du Conseil Exécutif, M. Paul GIACOBBI, a manifesté un grand intérêt pour la réalisation d'un tel projet, et par courrier en date du 25 mai 2011 le président de la CAPA a indiqué que Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse portait une appréciation très favorable sur une maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale Corse.

Suite à la réunion du 24 janvier 2012 en Mairie, à laquelle participait,

- Monsieur Toussaint MUFRAGGI à titre amical en sa qualité d'artiste peintre résidant sur la Commune.

- Le Maire, M. Antoine VINCILEONI,

- M. Bernard FILIPPI, responsable des affaires Culturelles de la C.T.C.,

- M. Patrice ROBIN chef du service Bâtiments Publics à la C.T.C.,

Ont convenu, que compte tenu du montage juridique et administratif du projet, de mener une étude plus sérieuse de faisabilité ainsi que de destination et de fonctionnement de la structure.

Dans ce contexte, M. FILIPPI a demandé au Maire de désigner un individu référent, porteur du projet, chargé de superviser l'étude et de faire la liaison avec les services de la Collectivité Territoriale ainsi que ceux de la CAPA..

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, par lettre du 22 mars 2012, demande au Maire de VILLANOVA de désigner un responsable référent.

Le responsable doit avoir pour mission de collaborer à la mise en place d'une étude tendant à définir les dispositifs de gestion et de fonctionnement du lieu et il devrait aussi concevoir des actions de préfiguration.

Comme cela avait été évoqué lors de la réunion du 24 janvier dernier, il me semblerait que M. Toussaint MUFRAGGI, enfant de VILLANOVA, ayant déjà participé à différentes rencontres et réunions relatives à cette opération, constitue une personne qualifiée.

Monsieur Toussaint MUFRAGGI s'est déclaré prêt à assumer bénévolement cette mission de liaison.

Le choix de ce référent sera soumis pour approbation à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Après délibération, le Conseil municipal, approuve avec :

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 1

La proposition de Monsieur le Maire de désigner comme référent Monsieur Toussaint MUFRAGGI et de soumettre ce choix pour approbation à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)

Le Maire,  
Antoine VINCILEONI